

Synthèse trimestrielle 2026-T1 — État de la résilience hospitalière

Observatoire public de la résilience hospitalière

Référence PUB-2026-T1 · Généré le 16 août 2026 à 23:08

INDICE NATIONAL DE RÉSILIENCE

81,6 / 100

TENDANCE VS TRIMESTRE
PRÉCÉDENT

stable

ÉTABLISSEMENTS NOTÉS

2 180 / 2 537

86 % du périmètre HAS

Édition rétrospective

Ce trimestre a été reconstitué a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

L'essentiel du trimestre

Au 2026-T1, l'indice de résilience du système hospitalier français s'établit à 81,6 sur 100, stable par rapport au trimestre précédent. Il agrège les évaluations officielles de 2 180 établissements de santé notés, sur un parc suivi de 2 537 établissements du périmètre de certification HAS.

La répartition des Notes de l'Observatoire reste le baromètre le plus lisible : 12 % des établissements notés obtiennent la note A, 36 % la note B, 36 % la note C, 12 % la note D et 4 % la note E. 357 établissements demeurent non notés faute de certification exploitable — la règle « non noté » est publiée dans la méthodologie.

État de la certification

90 % des établissements dont le statut est connu sont certifiés par la Haute Autorité de Santé à la clôture du trimestre. 1 453 certifié · 516 certifié avec mention · 130 certifié sous conditions · 81 non certifié.

Tensions territoriales

L'écart territorial reste marqué : Provence-Alpes-Côte d'Azur porte l'indice régional le plus élevé (83,9), quand Centre-Val de Loire ferme le classement (76). 15 régions disposent d'un indice publié ce trimestre.

Progressions les plus nettes du trimestre : Guadeloupe (+2,3), La Réunion (+1,1), Pays de la Loire (+0,2). À l'inverse, Bourgogne-Franche-Comté (-0,6), Bretagne (-0,2), Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,1) reculent.

Méthode et limites

L'indice agrège, par territoire, les scores de la Note de l'Observatoire (certification HAS, indicateurs qualité IQSS/BQSS, e-Satis), pondérés par la capacité des établissements. La formule, les seuils et la règle de non-publication sont intégralement publiés sur la page méthodologie de l'observatoire. Un indice publié est définitif : il n'est jamais recalculé. Cette édition est une reconstitution rétrospective : elle a été calculée a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

Les données open data peuvent présenter un décalage de plusieurs mois par rapport à la situation réelle des établissements. L'indice constate les évaluations officielles publiées ; il ne mesure ni la qualité clinique en temps réel, ni la situation financière, et ne constitue pas une prédiction.

Répartition des Notes de l'Observatoire

Note	Établissements
A	271
B	780
C	783
D	264
E	82
Non notés	357

Classement régional

Les territoires absents du classement ne satisfont pas la règle de couverture minimale (au moins 5 établissements notés et 40 % du parc HAS) — aucun indice n'est publié par défaut.

Rang	Région	Indice /100	Tendance	ES notés / parc
1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,9	-0,1 pt	248 / 268
2	Hauts-de-France	83,5	stable	178 / 226
3	La Réunion	83,1	+1,1 pt	25 / 28
4	Auvergne-Rhône-Alpes	83	stable	260 / 298
5	Île-de-France	82,9	+0,1 pt	335 / 384
6	Occitanie	82,2	stable	241 / 283
7	Pays de la Loire	82,2	+0,2 pt	99 / 112
8	Nouvelle-Aquitaine	81,4	stable	214 / 245
9	Bretagne	80	-0,2 pt	94 / 103
10	Grand Est	79,1	stable	152 / 194
11	Normandie	78,5	+0,1 pt	106 / 121
12	Martinique	78	stable	13 / 15
13	Bourgogne-Franche-Comté	77,9	-0,6 pt	99 / 116
14	Guadeloupe	77,7	+2,3 pt	24 / 26
15	Centre-Val de Loire	76	+0,1 pt	87 / 99
—	Guyane	—	—	4 / 7
—	Mayotte	—	—	0 / 3
—	Corse	—	—	0 / 8

Sources : Haute Autorité de Santé (certification, IQSS/BQSS, e-Satis), FINESS, SAE DREES — données publiques. Méthodologie intégrale : praetor.fr/observatoire-public/methodologie.